

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DEPARTEMENT DU RHONE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR, JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP., directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 14 SEPTEMBRE 1846.

... nous écrivions le 2 juillet dernier, au moment où la majorité de la presse française n'avait pas assez d'éloges pour le pape Pie IX, où elle allumait ses cassolettes et brûlait aux pieds du vicair de Jésus-Christ avec une con-

... quelque peu naïve, nous écrivions que Rome préparait de nouvelles déceptions à l'Italie. Nous aurions désiré nous en tenir dans nos tristes prévisions; heureux de voir les populations italiennes se réaliser enfin après tant d'années, après un si long martyre, nous eussions approuvé de grand cœur aux efforts du chef de l'église. Malheureusement nous avions raison, et, à notre grand regret, les événements viennent justifier nos prédictions; il n'est plus possible de conserver des illusions à cet égard; quelques mois encore, et le peuple italien, revenu de son enthousiasme, fera succéder aux cris de joie le plus profond silence; l'indifférence aura suivi de près le triomphe.

La grande mesure réparatrice, objet de tant d'espérances, qui avait été accordée aux prisonniers et aux proscrits politiques; puis, mal vue par l'Autriche, elle a été restreinte, limitant les entraves ont été apportées à la rentrée des exilés, et la confiance s'éteint dans leurs cœurs; heureux ceux qui ne peuvent revenir au premier moment, au milieu de la joie publique, alors que les premiers actes inspiraient une satisfaction que n'était elle-même leur meilleure garantie; parmi les autres, beaucoup préféreront la sûreté de l'exil aux douteuses éventualités du retour.

Le peuple manifestait sa joie, son bonheur, comme tout se manifeste en Italie, chez une nation ardente. Une circulaire adressée aux autorités de modérer cette joie, de ne pas laisser éclater ces transports; les manifestations ont été pour ainsi dire mises en surveillance. Rome a semblé s'effrayer de l'espoir qu'elle faisait naître, elle a paru vouloir dès le principe le réfréner; se sentait-elle dans l'impuissance de le remplir, ou était-elle déjà résolue à résister? Nous le saurons bientôt; nous constatons aujourd'hui le fait, sans rechercher encore s'il émane purement du gouvernement papal lui-même, ou s'il a été commandé par l'Autriche, la dominatrice de l'Italie.

On pouvait croire que, sous les inspirations libérales de Pie IX, la congrégation de l'Index modifierait son système de censure; hélas! elle n'a pas tardé à montrer ce qu'elle devait en attendre: les traductions des Evangiles de M. Mennais et deux autres publications italiennes viennent d'être condamnées depuis l'avènement du nouveau pontife, et nous n'avons pu entendre les anathèmes fulminés contre elle même de la grande fête de la Madone del Popolo, appelée à Rome le triomphe du pape. Le décret de la congrégation a été affiché le 7 septembre; le 8, Pie IX s'est fait une grande pompe à l'église de la Madone, au milieu des acclamations enthousiastes, à travers le Corso tout jonché de fleurs, tout paré de bannières, d'inscriptions, retentissant de chants de joie de la foule, des chants poétiques des faiseurs de sonnets.

... démonstrations, fleurs déjà fanées, acclamations qui retentissent dans l'air, triomphe imité de l'ancienne Rome, que peut-il de tout cela? Le peuple dégradé de Rome peut être

amusé par de tels spectacles, mais derrière lui il y a dans les Etats de l'Eglise une population plus sérieuse qui gémit dans l'asservissement le plus dur, qui, ne pouvant se contenter ni de fleurs, ni de chansons, réclame une constitution pour l'Italie, des garanties pour tous les citoyens, qui veut la liberté enfin, qui a essayé de la conquérir par les armes, et en sera un jour réduite à recourir encore à ce dernier moyen des peuples opprimés.

Depuis plusieurs mois que Pie IX est monté sur le trône pontifical, qu'a-t-il fait pour l'Italie? Est-il sorti de sa bouche la plus vague promesse d'une constitution? A-t-il donné aux citoyens le moindre gage pour l'avenir, la plus petite garantie? Rien fait-il espérer une modification dans les lois sous lesquelles sont courbés les Etats pontificaux? Il changera peut-être quelques hommes, il donnera aux autorités des instructions plus douces; ce n'est pas là ce qui peut satisfaire la nation; le despotisme, pour être éclairé, n'en sera pas moins la tyrannie, et la tyrannie exercée par des prêtres, les moins tolérants des hommes. Les citoyens des légations ont demandé l'admission des laïcs aux fonctions administratives; déjà sous le dernier règne on la leur avait promise. Pie IX tiendra-t-il les engagements de son prédécesseur? Il n'a pas dit un mot pour en manifester l'intention.

Nous sommes tout disposés à lui tenir compte des obstacles, des difficultés, mais nous ne voyons pas dans sa conduite qu'il soit décidé à les surmonter. Ses plus grands efforts jusqu'ici se sont bornés à tenir la balance entre les jésuites et le clergé séculier, querelles d'intérieur qui annihilent un souverain, qui peuvent avoir pour lui quelque importance, mais qui n'exerceront pas dans les circonstances actuelles une assez grande influence sur la nation, les jésuites fussent-ils vaincus.

Le Sémaphore d'hier contient une lettre datée de Rome du 8, et qui rend compte en termes pompeux de la fête de la Madone et du triomphe du pape. Elle est beaucoup trop longue, et ne renferme pas assez de choses sérieuses pour être reproduite; nous n'en transcrivons qu'un court passage pour donner une idée des folles espérances de ce pauvre peuple italien :

Quant à l'idée que l'on semblerait se former en Autriche de la prétendue nécessité où serait Pie IX de s'appuyer sur des forces étrangères pour raffermir son gouvernement, elle est des plus singulières. Si, par impossible, Pie IX croyait devoir, dans l'intérêt de la religion et de l'humanité, faire la guerre à l'Autriche, bien que sans trésor et presque sans armée, il est probable qu'il en ferait la conquête quasi sans combat. Marchant, précédé par la croix, proclamant le principe de la liberté et de la nationalité italienne, le pontife soulèverait des armées sur son passage pour cette sainte cause.

Pie IX possède aujourd'hui une puissance morale d'une portée incalculable. Les souverains des autres états de l'Italie ne se font point illusion à ce sujet. Ils savent ce que feraient leurs populations à un appel du souverain pontife. Aussi le temps est-il venu pour les princes de méditer cette parole de l'Écriture : *Et nunc reges intelligite*. Puissent-ils ne pas tarder à comprendre! Puissent aussi les espérances que fait naître l'avènement si brillant et si beau de Pie IX à la chaire de saint Pierre ne point tromper les amis du progrès et d'une sage liberté!

Non, le temps n'est plus où l'église luttait pour la liberté des peuples. Le pape appelle aux armes les populations italiennes au nom de la liberté! Il ne rêve pas de si glorieuses destinées. Rome est l'esclave des Césars étrangers; elle n'élèvera pas la voix en faveur des peuples; elle n'oserait pas même combattre la tyrannie d'un duc de Modène.

Nous donnons aujourd'hui la circulaire adressée par le comité de l'extrême gauche aux électeurs de l'opposition. Nous espérons que les citoyens répondront à cet appel, surveilleront les listes, se feront inscrire s'ils avaient été oubliés ou induement rayés, et nous comptons que sous peu un comité électoral se formera à Lyon sur une large base. Qu'on ne se trompe pas sur la nécessité d'une telle création; les libertés sont menacées par un ministère de réaction auquel la majorité de la chambre paraît ne devoir rien refuser; le pouvoir proposera tout ce qui lui semblera utile à ses intérêts particuliers, tout ce qui pourra leur donner de la sécurité; c'est dire qu'il restreindra le plus possible les garanties que les citoyens trouvent dans la constitution; nous ne savons même pas si, enivré par le succès, il ne reviendra pas aux dotations que le château aime tant, qu'il a poursuivies avec tant d'ardeur.

La gauche, de son côté, paraît décidée à harmoniser les nuances qui la partagent, à diriger tous ses efforts vers le même but, à faire taire les personnalités dont le développement l'a si long-temps réduite à l'impuissance, et à lutter avec ensemble contre le cabinet. Dès lors ce ne serait plus telle ou telle fraction de la chambre qui exprimerait des idées particulières, ce serait un parti tout entier qui élèverait la voix plus encore devant le pays que devant le parlement, éclairerait la France sur le danger de la situation, et, défendant toujours et énergiquement les intérêts du peuple, s'appuyerait sur lui.

Une telle position peut devenir bientôt extrêmement forte et dominer un jour le ministère, sinon par la chambre, du moins par l'opinion publique; le cabinet la combattra de toute son énergie, il faut s'y attendre; il s'efforcera de diviser la gauche, et, s'il ne peut y parvenir, il dissoudra la chambre, dans l'espérance que la corruption dont il a déjà usé si habilement brisera l'opposition. Il est impossible d'assigner à l'avance à de pareils faits une époque précise, mais la direction des destinées d'un peuple appartient presque toujours à celui qui prévoit les éventualités et s'y prépare. Il faut donc se tenir prêt à tout événement; l'opinion est formée, elle doit s'organiser et voir venir. Qu'on ne s'endorme pas sous le vain prétexte que la chambre est nommée pour cinq ans, que le temps ne manquera pas d'ici là, qu'il est inutile de faire des travaux qui n'ont pas de but précis. C'est avec une telle sécurité qu'on se trouve un jour tout-à-coup en face d'un pouvoir actif, puissant, complètement désarmé et sans force.

Nous comptons sur l'avenir, nous comptons sur le peuple pour le triomphe de nos idées; le ministère les servira par la compression même; la majorité de la chambre les aidera à mûrir, à éclore, par la vivacité qu'elle mettra à soutenir ce ministère; préparons-nous donc à recueillir les fruits quand le jour viendra.

Les efforts de l'Angleterre tendent en ce moment à obtenir qu'on diffère le mariage du duc de Montpensier jusqu'au 10 octobre au moins, et même, s'il est possible, qu'on fixe un terme plus éloigné. Nous voyons par le ton de la correspondance générale, rédigée sous la triple influence du ministère espagnol, de l'ambassadeur français et de Christine, que l'ambassadeur anglais espère réussir. Le mariage ne se ferait donc pas le 24, comme on l'a annoncé.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 15 SEPTEMBRE.

LE POST-SCRIPTUM D'UN TESTAMENT.

LE COMMANDANT DAVENAY AU DOCTEUR MILLER, A PARIS. (Suite et fin.)

... nos entrevues successives avaient confirmé l'opinion favorable que j'avais conçue pour vous. Une femme m'avait inspirée. Je réalisai un plan conçu tout d'abord. Je m'étais adressé à vous, et vous m'aviez répondu que vous n'aviez rien de mieux à proposer que de venir à Paris. Je m'étais adressé à vous, et vous m'aviez répondu que vous n'aviez rien de mieux à proposer que de venir à Paris.

... cette question délicate; mais la parole expirait sur mes lèvres, et, près de parler, je tombai dans de longs silences. Il s'aperçut de mes distractions, et me les fit remarquer. — Malgré vos protestations, mon cher Davenay, me dit-il, vous avez, je crois, laissé en France une bonne partie de vous-même.

... D'ailleurs, me répondit Letilly avec un accent que je ne lui connaissais pas, vous pouvez parler famille et patrie. Pour moi ces deux mots sont vides de sens. Ma naissance est pauvre et obscure, peu m'importe qu'on le sache, et je ne suis pas assez sot pour en rougir; mais je suis assez fier pour souffrir de mes souvenirs, et, croyez-moi, je n'ai pas besoin d'aller les remettre à la source où je les ai puisés. Il est une chose que vous n'avez jamais connue, que vous ne connaîtrez jamais, Davenay, c'est la misère des villes, la misère pendant l'enfance, alors qu'on la subit sans l'avoir méritée, sans pouvoir rien faire pour y échapper! Quelle joie peut m'attendre sur le sol que ma triste mère arrosait de ses larmes? ... Pourquoi irais-je remuer la paille du lit où j'ai tant de fois gémi? ...

... cette question délicate; mais la parole expirait sur mes lèvres, et, près de parler, je tombai dans de longs silences. Il s'aperçut de mes distractions, et me les fit remarquer.

— Malgré vos protestations, mon cher Davenay, me dit-il, vous avez, je crois, laissé en France une bonne partie de vous-même.

— Non, en vérité, Letilly, m'écriai-je, m'arrachant à une de ces rêveries; la possession ne vaut pas le désir, et, pour vous l'entendre dire, je n'attends que votre premier voyage.

— Vous attendrez long-temps, Davenay.

— Peut-être, Letilly, un jour le mal du pays vous prendra, et vous irez vous jeter dans les bras de quelque... bon parent qui vous souhaite depuis long-temps.

— Davenay, me répondit Letilly avec un accent que je ne lui connaissais pas, vous pouvez parler famille et patrie. Pour moi ces deux mots sont vides de sens. Ma naissance est pauvre et obscure, peu m'importe qu'on le sache, et je ne suis pas assez sot pour en rougir; mais je suis assez fier pour souffrir de mes souvenirs, et, croyez-moi, je n'ai pas besoin d'aller les remettre à la source où je les ai puisés. Il est une chose que vous n'avez jamais connue, que vous ne connaîtrez jamais, Davenay, c'est la misère des villes, la misère pendant l'enfance, alors qu'on la subit sans l'avoir méritée, sans pouvoir rien faire pour y échapper! Quelle joie peut m'attendre sur le sol que ma triste mère arrosait de ses larmes? ... Pourquoi irais-je remuer la paille du lit où j'ai tant de fois gémi? ...

— D'ailleurs, me répondit Letilly avec un accent que je ne lui connaissais pas, vous pouvez parler famille et patrie. Pour moi ces deux mots sont vides de sens. Ma naissance est pauvre et obscure, peu m'importe qu'on le sache, et je ne suis pas assez sot pour en rougir; mais je suis assez fier pour souffrir de mes souvenirs, et, croyez-moi, je n'ai pas besoin d'aller les remettre à la source où je les ai puisés. Il est une chose que vous n'avez jamais connue, que vous ne connaîtrez jamais, Davenay, c'est la misère des villes, la misère pendant l'enfance, alors qu'on la subit sans l'avoir méritée, sans pouvoir rien faire pour y échapper! Quelle joie peut m'attendre sur le sol que ma triste mère arrosait de ses larmes? ... Pourquoi irais-je remuer la paille du lit où j'ai tant de fois gémi? ...

... D'ailleurs, me répondit Letilly avec un accent que je ne lui connaissais pas, vous pouvez parler famille et patrie. Pour moi ces deux mots sont vides de sens. Ma naissance est pauvre et obscure, peu m'importe qu'on le sache, et je ne suis pas assez sot pour en rougir; mais je suis assez fier pour souffrir de mes souvenirs, et, croyez-moi, je n'ai pas besoin d'aller les remettre à la source où je les ai puisés. Il est une chose que vous n'avez jamais connue, que vous ne connaîtrez jamais, Davenay, c'est la misère des villes, la misère pendant l'enfance, alors qu'on la subit sans l'avoir méritée, sans pouvoir rien faire pour y échapper! Quelle joie peut m'attendre sur le sol que ma triste mère arrosait de ses larmes? ... Pourquoi irais-je remuer la paille du lit où j'ai tant de fois gémi? ...

... pourrait éveiller la malice de notre amphitryon. Le ton légèrement railleur avec lequel il me reçut me prouva que cette précaution ne serait pas inutile.

Quoique le temps me parût s'écouler avec une lenteur peu ordinaire, cependant le repas tira à sa fin, sans que rien de remarquable se fût passé, lorsqu'il prit fantaisie à Amblard de nous dire qu'un habitant de la ville lui avait confié sa femme et sa fille, l'une encore belle, l'autre déjà jolie, pour qu'il les conduisit à Alger, où il s'arrêterait quelques jours. Les mœurs bien connues d'Amblard rendaient cette confiance si ridicule, qu'elle fut accueillie par un hurra général.

— Il est dans le cas de les emmener à Constantinople, dit un des convives.

— Ou de les aller vendre à Tunis, me dit avec son sourire sarcastique Letilly, qui était placé en face de moi.

Amblard entendit cette plaisanterie ou surprit ce sourire, car il répliqua :

— Vous me flattez, Messieurs, et mes pareils ne sont pas aussi dangereux que vous semblez croire. Je me rappelle certain mot de César...

— Ah! passons au déluge, interrompit Letilly, qu'impatient déjà cette quasi-érudition.

— Ceci vous regarde, Letilly, reprit Amblard d'un ton railleur; vous pouvez avoir femme ou... sœur à garder. Or, le Romain l'a dit : Défiez-vous, non pas de ces voluptueux qui montrent leurs vices au soleil, comme Amblard, mais de ceux qui les cachent, comme Davenay.

Il arriva, Miller, ce qui devait arriver : plus je faisais d'efforts pour supporter les épigrammes de cet homme que je méprisais, plus la colère s'accumulait en moi. J'échouai au port. Etourdi par cette allusion transparente pour moi seul cependant, j'y répondis par une injure; mais Amblard tenait sa vengeance, et ne voulait pas la compromettre. A ma grande surprise, l'intervention de nos amis le trouva tout disposé à fermer les yeux sur un emportement que l'animation du dîner excusait peut-être. Chacun me donnait tort; je faisais intérieurement comme tout le monde, et j'essayais de reprendre mon sang-froid, lorsque je rencontrai fixé sur moi le regard interrogateur de Letilly. Involontairement je rougis et détournai les yeux. Peu habitué aux excès de table, agité d'ailleurs par les émotions de diverse nature qui m'assaillaient, dès ce moment je sentis ma raison se troubler, et comme, pour cacher le malaise qui s'emparait de moi, je continuai à vider mon verre, toujours rempli par un officier ami, je n'eus bientôt plus qu'un sentiment confus des choses environnantes.

Au milieu de ce songe pénible, deux sensations restaient encore distinctes pour moi : c'étaient l'odieuse voix d'Amblard et le singulier regard de Letilly.

Quand je sortis de cet abrutissement, on m'avait ramené chez moi, et j'y avais trouvé le sommeil lourd et pénible qui suit ces surexcitations. Les souvenirs ne me firent pas défaut. J'étais rentré assez avant dans la nuit;

« On croit, dit la correspondance générale, que la demande de la main de l'infante pour le duc de Montpensier ne sera faite officiellement par l'ambassadeur de France qu'après la réception de dépêches attendues de Paris. Le projet serait, à ce qu'on assure, de marier simultanément la reine sa sœur. Ce serait la reine elle-même qui aurait désigné le 10 octobre comme le jour où elle désirait que son mariage fût célébré; mais une opinion assez généralement établie est que le double mariage n'aura pas lieu avant la fin d'octobre ou le commencement de novembre. C'est à peine si la demande de dispense a déjà pu parvenir à Rome. »

Cette dernière raison n'a aucune solidité. A l'heure où nous écrivons, la demande serait arrivée à Rome, et elle serait presque de retour à Madrid.

Les Tuileries ne semblent pas avoir perdu l'espoir d'obtenir que les deux mariages se fassent rapidement et sous peu de jours. Le duc de Montpensier, à peine remis des fatigues du bal où lui et ses gens ont échangé leurs croix d'honneur contre les croix de Zœringen portées par le prince héritaire de Bade et sa suite, est arrivé à Paris avant-hier 10, et il est, dit-on, reparti le 11 pour Madrid, en compagnie de M. le duc de Nemours, dont l'affabilité est chargée de lui concilier l'amour des Espagnols.

Le *Heraldo* publie la substance de la note remise par M. Bulwer à M. Isturiz. M. Bulwer a dit au ministre espagnol que le mariage de M. de Montpensier occasionnerait un désaccord entre les deux cabinets, s'il avait lieu avant que le mariage de la reine Isabelle eût assuré des héritiers au trône espagnol.

Reste à savoir si l'Angleterre persistera à se mêler de cette question dans un sens de protestation. Le jour du départ du dernier courrier de Madrid, M. Bulwer avait remis une nouvelle note au ministre des affaires étrangères d'Espagne.

Un journal de notre ville s'est plaint que la préfecture n'ait pas fait remettre dans les bureaux des journaux un exemplaire des nouvelles listes électorales, comme elle avait l'habitude de le faire les années précédentes.

La feuille de la préfecture lui a répondu :

« La préfecture est, en effet, dans l'usage de faire déposer au bureau de chacun des journaux politiques de Lyon les listes électorales des cinq arrondissements du Rhône. Mais ce dépôt, pour être complet, ne peut se faire que le 16 octobre, époque à laquelle tous les tableaux de rectification, annexes nécessaires de la liste primitive, sont publiés. Le temps n'est donc pas encore venu pour le journal auquel nous répondons de recevoir l'exemplaire qui lui est destiné. »

C'est là tout simplement un mensonge. La préfecture nous envoyait chaque année d'abord les listes, puis successivement tous les tableaux de rectification; voilà près d'un mois que les listes ont été publiées, nous n'avons encore rien reçu. Pourquoi ce changement, nous l'ignorons.

Paris, le 12 septembre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Guizot, depuis qu'il a dans la chambre une majorité de cent voix, se montre beaucoup moins prévenant, beaucoup moins bienveillant avec ses anciens partisans. On a vu comment il s'est brouillé avec M. Mater, cet infortuné président qui, en sa qualité de candidat jadis patroné par le ministère, se croyait en conscience obligé de voter pour lui. Il paraît qu'il s'est brouillé de même avec un autre membre de la majorité, aussi ardent que M. Mater dans son ministérialisme. Ce nouvel ennemi que s'est fait M. Guizot, c'est M. d'Angeville, qui ne cherche pas de périphrases pour dire son opinion sur le compte des gens à qui il en veut, et qui depuis dix jours a dit de M. Guizot plus de mal que n'en a jamais pu dire le journaliste le plus opposé à sa politique. Voici ce qui a divisé ces deux anciens amis.

Lorsqu'il fut question de désigner les candidats aux fonctions de vice-présidents et de secrétaires de la chambre, une réunion d'une douzaine de députés eut lieu chez M. Guizot. MM. d'Haubersaert, Janvier, Vitet, Dejean, etc., faisaient partie de cette réunion. On y discuta les titres de chacun à la confiance de la chambre et aux préférences du cabinet. Quand le nom de M. d'Angeville fut prononcé, quelques uns de ses collègues firent remarquer qu'il était d'une nature un peu trop

bilieuse, un peu trop excentrique; il fallait au bureau, disait-on, des hommes calmes, des hommes rassis, et M. d'Angeville, malgré ses cinquante-cinq ans bien comptés, paraissait à plusieurs d'une pétulance trop juvénile.

M. Guizot prit chaudement la défense de M. d'Angeville; c'était, disait-il, l'un des hommes les plus dévoués de la majorité, l'un de ceux qui, dans toutes les circonstances, avaient le plus courageusement bravé l'impopularité pour rester fidèles à la politique du parti conservateur. De tels hommes étaient extrêmement rares: il fallait montrer qu'on savait les apprécier; par conséquent, M. d'Angeville devait être préféré à tout autre.

La réunion se rendit à ces raisons, et il fut décidé que M. d'Angeville serait l'un de ses candidats aux fonctions de secrétaire. Cela se passait cinq ou six jours avant le scrutin, et M. d'Angeville, à qui il avait été donné connaissance de la décision du comité directeur, se considérait déjà comme secrétaire de la chambre. Malheureusement, il avait compté sans M. Oger. Quand celui-ci connut les choix sur lesquels on était tombé d'accord, quand il sut que son nom ne figurait pas sur la liste des candidats acceptés ou proposés par le ministère, il courut auprès de M. Guizot, et se plaignit en termes assez amers d'avoir été oublié. Il rappela que son vote dans la question de l'indemnité Pritchard lui avait coûté ses épaulettes de colonel de la garde nationale de la 7^e légion, et il lui demanda si une réparation ne lui était pas due. M. Oger avait attaqué M. Guizot par son côté faible; il lui avait indiqué le moyen de se venger d'une protestation de la garde nationale, et il lui fournissait en même temps l'occasion d'associer en quelque sorte la nouvelle chambre au vote Pritchard; il était impossible que le ministre ne reconnût pas toute la justesse de ses prétentions.

La réunion fut de nouveau convoquée, et cette fois M. Guizot, pour prouver que le nom de M. d'Angeville devait être rayé de la liste des candidats aux fonctions de secrétaire, fut aussi éloquent qu'il l'avait été pour démontrer qu'il devait y figurer en première ligne. Le nom de M. d'Angeville fut rayé, et on lui substitua celui de M. Oger.

Cette substitution aussi bien que les circonstances qui l'avaient accompagnée ne tardèrent pas à être connues, et nous n'avons pas besoin de dire toute l'humeur que M. d'Angeville, doué, comme tout le monde sait, d'un tempérament très irritable, éprouva d'un tel procédé. Il s'en est déjà vengé sur M. Sauzet, en donnant sa voix à M. Dupin pour la présidence de la chambre; il s'en est vengé sur les vice-présidents, en ne votant pour aucun de ceux qui ont été nommés; avons-nous besoin d'ajouter qu'il s'est vengé également sur M. Oger, et qu'il s'en vengera sur bien d'autres encore?

Depuis lors, on a cherché à le calmer, mais on n'y a pas réussi. Il y a deux jours, il disait à l'un de ses collègues qui cherchait à excuser le ministre auprès de lui, que M. Guizot s'était conduit envers lui d'une façon qui le dispensait même de politesse à son égard.

On lit dans la correspondance générale de Madrid du 7 courant :

« On dit que l'ambassadeur de France a reçu par voie télégraphique l'approbation par son gouvernement des deux mariages de la reine et de sa sœur. On ajoute qu'il attend de nouvelles dépêches qui lui enjoindront positivement de demander la main de l'infante pour le duc de Montpensier. La nouvelle de l'approbation du gouvernement français aurait été, assure-t-on, communiquée au président du conseil, et cette nouvelle, transmise par lui à la cour, aurait été reçue au palais avec le plus grand plaisir. »

Le conseil des ministres s'est assemblé aujourd'hui; il est resté long-temps en délibération; on ignore ce qui s'y est passé; on sait seulement qu'avant la réunion du conseil, M. Bulwer avait eu avec M. Isturiz un entretien d'un caractère amical et purement officieux.

La nomination officielle du marquis de Miraflores à la présidence du sénat donne un éclatant démenti au bruit qui courait que le général Narvaez devait être appelé à cette haute position.

On dit que le parti progressiste aurait quelque velléité de

le jour avait déjà paru. Je m'habillai à la hâte. Depuis une heure Amblard était parti. Ses convives de la veille avaient voulu l'accompagner jusqu'au port; Letilly était avec eux. Inquiet et troublé, j'allai à leur rencontre; je les aperçus bientôt; ils m'accueillirent en souriant. Letilly seul ne riait pas. Je le regardai, il était fort pâle. Amblard avait parlé, je n'en doutais plus. Je marchai droit à Letilly.

— J'ai deux mots à vous dire, murmurai-je en le prenant par le bras. Il ne me répondit pas, mais il me suivit sans résistance. Quand nous fûmes hors de la portée de la voix, je repris :

— C'est de votre sœur que j'ai à vous entretenir...

— Infamie ! c'était vrai... s'écria-t-il en m'interrompant, et, l'œil en feu, il leva sur moi sa main crispée.

Tremblant de honte, je saisis rapidement son bras, qu'il laissa retomber aussitôt. Je jetai les yeux en arrière : nous étions dans une ruelle tortueuse; un coude nous séparait du groupe qui nous suivait. Personne n'avait vu le geste de Letilly; je respirai.

— Letilly, lui dis-je avec plus de tristesse que de colère, vous rougirez bientôt de cette violence inutile ! Vous aviez à choisir entre la foi d'Amblard et la mienne, et c'est lui que vous avez cru.

Une heure après, Letilly versait des larmes en m'écoutant. Amblard avait été moins précis que je ne le supposais. Avec une feinte bonhomie, il s'était borné à raconter ce qui me concernait, laissant à Letilly le soin d'envenimer lui-même sa blessure. Le coup avait été d'autant plus rude à celui-ci, qu'il m'aimait davantage et qu'il croyait trouver dans ma conduite des jours précédents une preuve à l'appui des insinuations d'Amblard.

— Je suis maudit ! s'écriait-il avec désespoir. En vain j'ai fui... j'ai souffert... Il faut que cette honte rejaille jusqu'à moi ! Que n'ai-je deviné le secret enfermé dans la poitrine de cet homme ! Mais d'autres le sauront... et alors... O Davenay ! vous avez cru être utile, et pourtant je ne dirai pas : Grâce vous soient rendues ! La faute de cette femme, votre bonne action et notre amitié pèseront toujours sur moi comme un fer rouge.

Je n'étais guère moins agité. La soif de la vengeance me dévorait. Mille projets se croisaient dans mon esprit. Un moment, dût ma carrière en être brisée, je voulais suivre les traces d'Amblard, et rejeter sur lui l'affront que j'avais failli subir. A cette première explosion succéda dans mon cœur une colère qui ne devait plus s'éteindre.

Pour Letilly le mal fut irréparable. Il devint dès lors plus sombre et plus irritable encore. Impérieux envers ses inférieurs, indocile envers ses supérieurs, il se rendit bientôt insupportable aux uns et aux autres. Il me fuyait avec soin, et demeurait des mois entiers sans m'adresser une seule parole; et si parfois son triste regard n'eût rencontré le mien, j'aurais cru qu'il m'enveloppait dans la réprobation dont il semblait frapper l'humanité tout entière. Je ne pouvais être étranger à cette douleur, et son existence déteignait sur la mienne.

On avait créé un poste à deux lieues d'Oran; le commandement m'en fut donné, et je l'acceptai avec joie. Quelques mois se passèrent ainsi. Quoique à peu de distance de la ville, j'y allais le plus rarement possible, et n'y conservais que les relations exigées par le service. J'éprouvais une sorte de soulagement à vivre loin de Letilly, et je me demandais si je ne lui avais pas laissé prendre une trop grande place dans ma vie. Un événement inattendu vint bientôt me prouver que j'étais entraîné par une force contre laquelle j'essayais en vain de lutter.

Un jour on m'amena un soldat arrivé d'Oran à toute bride.

Le capitaine Letilly, me dit-il, s'était battu en duel le matin, et voulait me voir avant de mourir.

Cette nouvelle tomba sur moi comme la foudre. Frappé d'immobilité, je laissai s'éloigner, sans le questionner, l'homme qui me l'avait apportée. Enfin, je revins à moi, et me rappelai la prière qui venait de m'être faite. Comme je longeais, pour me rendre aux écuries, un mur construit à la hâte, j'entendis prononcer le nom de Letilly : c'était son message de mort qui donnait à quelques soldats les détails que je n'avais pas eu la force de lui demander.

— Pourquoi s'est-il battu ? disait l'un des interlocuteurs.

— Il paraît que sa sœur est la maîtresse du capitaine Davenay, répondait l'autre.

Je m'approchai en chancelant; c'était bien cette calomnie qui tuait Letilly. Je volai plutôt que ne courus à Oran. Sur les degrés de l'hôpital je rencontrai un officier à qui je ne pus adresser une parole.

— Pauvre Letilly ! me dit-il avec un haussement d'épaules, il s'est battu en homme qui voulait en finir !

J'arrivai bientôt auprès du lit où se mourait mon malheureux ami. Il avait une plaie pénétrante de poitrine, et le sang qui s'épanchait avec rapidité le menaçait à chaque instant de suffocation. Il me reconnut aussitôt.

— Vous êtes venu, merci, me dit-il d'une voix oppressée. Vous le voyez, je recueille les fruits qu'Amblard a semés... Que pensez-vous de mes joies de famille ?

Il essaya un sourire qui faisait mal à voir.

— Prenez ces lettres, reprit-il, ce sont celles de cette malheureuse fille... Je n'ai pas eu le courage d'en ouvrir une seule... Vous les lui rendez.

Je balbutiai quelques mots pour l'assurer qu'elle pouvait compter sur mon amitié.

— Oui, dit-il d'un ton bref et amer qui lui était naturel; Amblard du moins n'aura pas tout-à-fait menti.

Son implacable orgueil l'accompagnait jusqu'au dernier moment.

— Amblard pourrait bien ne pas parler toujours, lui dis-je avec un geste énergique qui révélait toute ma haine pour cet homme.

tenter de séduire une partie de l'armée, mais le gouvernement animé d'un pareil esprit. »

Nous n'avons jamais douté du dévouement de l'armée espagnole dans les circonstances qui préoccupent la Péninsule. L'armée est gagnée dans la personne de ses principaux chefs, et s'il y avait quelques démonstrations, elles seraient partielles, et non pas de nature à empêcher l'accomplissement des projets si chers aux Tuileries.

Mais l'obstacle peut venir de l'Angleterre, qui jusqu'à présent avait feint le plus complet désintéressement, et qui s'est trompée elle-même en proclamant que l'affaire du mariage était tout-à-fait privée.

Les journaux anglais expriment maintenant leur opinion, d'abord si calme, avec une vivacité qui n'est pas toujours de bon goût.

« L'opinion générale, écrit-on de Paris au *Times*, est que le cabinet anglais protestera contre le mariage de l'infante avec le duc de Montpensier; mais les protestations aujourd'hui ont peu de valeur. Pendant quatorze ou quinze ans la France a constamment protesté contre l'extinction de l'indépendance polonaise, mais cette *farce annuelle* a toujours été traitée avec dédain par la Russie. Ainsi, le cabinet anglais recevra de celui de France une réponse qui signifiera : C'est bien, protestez, et allez à vos affaires ! »

« Il est très probable, mande à ce journal une autre correspondance, que le projet de mariage rencontrera une résistance désespérée en Espagne. Il est vrai qu'en Espagne il y a peu de moyens pour l'opposition populaire armée. La garde nationale n'existe plus; l'armée est fidèle et gagnée, et elle va se retrouver sous les ordres de celui dont la résolution et le caractère sanguinaire sont probables dans sa patrie, et qui y rentre imbu des conseils du froid et prévoyant monarque de France et de son cabinet. Une révolte à Madrid serait très probablement étouffée; elle pourrait avoir du succès dans les provinces du nord, et elle y durerait plus longtemps. Pourtant elle annonce de la part de la France une conduite semblable à celle de 1822-23. Nous verrons; car il n'est que trop probable que cette affaire fera verser des torrents de sang. »

Nous ne citerons pas une autre correspondance adressée au même journal, pour qu'on ne nous accuse pas de manquer aux convenances et de nous passionner dans cette affaire, où nous ne considérons que l'intérêt de notre pays.

La *Gazette de Madrid* du 8 contient ce qui suit dans sa partie officielle :

« Nous sommes autorisés à annoncer que le mariage entre l'infante dona Maria Luisa Fernanda de Bourbon et le prince Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, a été stipulé et convenu entre Son Exc. don Francisco Janvier Isturiz, premier secrétaire d'état et président du conseil des ministres, agissant en vertu de pleins pouvoirs de S. M., et Son Exc. M. le comte Bresson, ambassadeur de France, agissant également en vertu de pleins pouvoirs émanant de son souverain. L'acte nécessaire a été rédigé et signé. Il sera en temps opportun rendu compte de ce mariage aux cortès. »

Les progressistes font signer une pétition à la reine contre cette union; mais il est évident que cette manifestation sera comme non avenue.

Il est question d'augmenter la garnison de Madrid de plusieurs régiments pour en imposer aux partis autant que pour rehausser l'éclat des fêtes qui vont avoir lieu.

LE COMITÉ DE L'EXTRÊME GAUCHE AUX ÉLECTEURS DE L'OPPOSITION.

Nous n'avons besoin auprès de nos amis politiques ni d'une profession de foi : nous nous connaissons mutuellement; ni d'un programme de conduite : l'accord a généralement régné dans les dernières élections; ni d'un exposé de la situation : la France entière peut en juger; mais, au moment où se dressent les listes électorales de 1847, il est nécessaire de rappeler en peu de mots aux citoyens attachés à leur devoir politique comment ils peuvent accomplir une partie intéressante de ce devoir.

Là où des comités électoraux existent déjà, nous invitons à les conserver; là où il n'y en a pas, nous invitons à en former par département, par arrondissement, par canton.

La tâche de ces comités est de faire pour l'opposition ce que le pouvoir fait faire par ses agents : une révision scrupuleuse des listes électorales. Le pouvoir inscrit d'office les électeurs qu'il suppose lui être favorables; les comités doivent contraindre le pouvoir, par les moyens que leur fournit la loi, à inscrire ceux des électeurs de l'opposition qui, soit négligence de leur part, soit omission prémé-

— Vous feriez cela ? me dit-il.

Un éclair de joie passa sur son visage. Après une courte pause, il reprit :

— Ne le faites pas, il vous tuerait ! Ces hommes-là, Davenay, le royaume de la terre est à eux. Vivez; vous êtes bon, et pouvez servir une meilleure cause ici-bas...

Sa voix s'affaiblissait de plus en plus.

— Je sens que je vais mourir, continua-t-il avec effort; ne me plaignez pas, c'est le premier bonheur que je vais goûter... J'ai trop souffert... Donnez-moi votre main... Bien... Vous êtes le seul homme que j'aie aimé... Et... encore un mot... pour que je dorme tranquille, n'écrivez pas de nom sur ma tombe !

Il s'affaissa sur lui-même. Un aide accourut; je l'interrogeai des yeux; il secoua tristement la tête.

Peu d'instants après, Letilly avait expiré.

Je saisis une dernière fois sa main tiède encore, et, renouvelant sur ce cadavre le serment que je m'étais fait à moi-même de consacrer ma vie à notre vengeance commune, je m'enfuis pour cacher ma douleur.

Il me reste peu de choses à ajouter, Miller. A cette époque vous m'apprîtes la mort de ma mère. Deux obstacles me séparaient seuls du lieu que je voulais atteindre : une distance de grade et une distance de lieu. Ces obstacles n'existent plus, ma nomination est signée, et les événements de l'Ouest ont ramené Amblard. Depuis hier il est à Oran !

J'ai passé la nuit à vous écrire, mon cher Miller, et ces instants sont les plus doux que j'aie connus depuis long-temps. Je viens de revivre toute une année dans l'espace de quelques heures, et d'acquiescer en core une fois à cette consolante conviction que je n'ai point à rougir sur moi. Ces lignes partiront avant la lutte; vainqueur ou vaincu, vous me jugerez. Je laisse à la sœur de Letilly une ressource suffisante contre la pauvreté; ajoutez-y, ami, vos sages conseils et votre utile protection.

Adieu, Miller, pour la dernière fois peut-être ! Si je meurs... excepté vous, personne ne me pleurera... mais vos larmes peuvent suffire à ma cendre !

Quelques jours après la réception de ce pli, le docteur Miller lisait ce qui suit dans une correspondance d'Afrique :

— On nous écrit d'Oran :

« Hier, une rencontre a eu lieu entre deux chefs d'escadron de notre ville. Les deux adversaires ont été grièvement blessés. M. D..., l'agresseur, n'a pu survivre à ses blessures. Quant à M. A..., on espère le sauver. Un jour plus tard, ce duel était impossible; M. A... vient d'être promu au grade de lieutenant-colonel. »

ADOLFE SALFREY.

(Extrait de la Revue indépendante.)

de la part de l'administration, ne figurent pas sur les listes ;
ils doivent y faire réintégrer ceux que l'on aurait injustement privés
de leur droit, en faire effacer ceux qu'on aurait indûment inscrits.
Le droit de faire ces démarches appartient à tout électeur ; il ap-
partient même à tout citoyen porté sur la liste du jury, ne fût-il
pas électeur.

Pour faciliter le travail des comités, nous les engageons à se pro-
curer chez les imprimeurs des mairies la liste des électeurs muni-
cipaux, et chez les imprimeurs des préfectures la liste du jury. Un
rapprochement de ces listes avec le tableau des électeurs
municipaux désignera les citoyens âgés de 25 ans et payant 200 fr.
dont le nom se trouverait omis sur ce dernier tableau.
Quant à ceux de nos amis politiques qui, remplissant la condition
de l'âge, n'atteindraient pas celle du cens, il serait utile de les in-
scrire eux-mêmes, afin de savoir s'ils ne pourraient pas acquérir
le droit électoral, soit en ajoutant aux contributions qu'ils paient
au lieu de leur domicile celles de quelque autre propriété de ville
ou de campagne, soit en comptant l'impôt, souvent oublié, des
portes et fenêtres des localités qu'ils occupent, ainsi que des pres-
criptions, soit en se faisant faire une délégation par leur mère, leur
grand-mère ou leur belle-mère. Nous n'avons pas besoin de rappe-
ler qu'une contribution de 100 fr. suffit pour donner le droit élec-
toral aux officiers retraités à 1,200 fr. de pension.
Les réclamations doivent être adressées à la préfecture. Il est bon
qu'elles soient déposées par un électeur influent, qui puisse domi-
ner les mauvais vouloir des employés.
La loi veut que toute demande ayant pour objet de rectifier les
listes électorales, par inscription ou par radiation, soit notifiée à
la personne intéressée.
Toutes les démarches doivent être faites avant le 30 septembre
prochain, terme de rigueur.

Nous nous sommes bornés à rappeler les dispositions légales
qui indiquent à nos amis les moyens les plus utiles pour corriger
quelques uns des effets d'une loi étroite et mauvaise. Il est toute-
fois une pensée supérieure et qui doit toujours être présente aux
démocrates : c'est de réclamer incessamment la réforme de cette
loi, d'entretenir pour cet objet l'agitation politique, de provoquer
des pétitions, d'agir enfin sur les électeurs, sur les masses, sur les
journalistes eux-mêmes, jusqu'à ce que la France ait obtenu la réali-
sation complète du principe qui domine aujourd'hui toutes les in-
stitutions : la souveraineté du peuple !
Les secrétaires du comité de l'extrême gauche,
CARNOT, GARNIER-PAGES.

On lit dans le *Moniteur* :

Par ordonnance royale du 6 septembre 1846, rendue sur le
rapport du ministre de la marine et des colonies, M. Lavaud (Char-
les-François), capitaine de vaisseau, a été nommé gouverneur des
établissements français de l'Océanie et commissaire du roi aux îles
de la Société, en remplacement de M. le contre-amiral Bruat, qui
a demandé à rentrer en France.

Le retour de M. Bruat ne nous surprend nullement. M. Bruat est
un homme très soumis à la discipline, et qui a fait tous ses efforts,
dans ces derniers temps, pour cacher au pays les douloureuses
anxietés que l'Angleterre nous faisait journellement subir dans les
eaux de Taïti et sur tout le territoire des îles de la Société ; mais
nous savons que son cœur s'épanchait dans ses lettres confidentiel-
les à ses amis. La position est devenue pour lui insupportable,
et il a jugé qu'il avait reçu assez d'affronts comme cela pour le
compte de la grande politique.

Élections municipales de Lyon.

SECTION DU JARDIN DES-PLANTES. — 12 SEPTEMBRE 1846.

Votants. 229

M. Tardy.	150
M. Bonnardet.	87
M. Blanc-Ferrouillat.	85
M. Bouillier.	81
M. Paul Eymard.	30
M. Duquaire.	18
M. Acher.	7

M. Tardy, ayant seul obtenu la majorité, a été proclamé con-
seiller municipal.

13 SEPTEMBRE. — 2^e TOUR DE SCRUTIN.

Votants. 190

M. Bouillier.	95
M. Blanc-Ferrouillat.	89
M. Bonnardet.	3
M. Paul Eymard.	3

Bouillier a été proclamé conseiller municipal.

P. S. — MM. Laforest et Brossette ont été renommés aujourd'hui
à une grande majorité.

On nous écrit d'Heyrieux :

La réunion annuelle de la société pratique d'agriculture des
cantons d'Heyrieux, Meyzieu et la Verpillière a eu lieu mardi
dernier à Saint-Laurent-de-Mûres.

Rien ne prouve mieux l'utilité de ces assemblées que le zèle
de nos populations agricoles à s'y rendre, soit pour assister au
triomphe de ceux qui sont proclamés vainqueurs, soit encore pour
participer de toutes les améliorations qui ont pu avoir lieu dans le
cours de l'année écoulée.

À dix heures du matin, une foule immense, que n'avait
retenir le temps incertain, était réunie à Saint-Laurent-de-
Mûres, et, en attendant l'heure des épreuves, chacun admirait la
précision toute mathématique de ces charrues qui allaient entrer
en lice.

La charrue Dombasle appartenant à M. Coche attirait tous
les regards. Cet instrument n'est plus nouveau dans nos contrées,
mais son prix élevé en restreint l'usage, et il est bien à regret-
ter que les propriétaires aisés puissent seuls profiter de ses
avantages.

À dix heures le signal est donné pour le concours de labou-
rage, et vingt-deux concurrents se rendent sur le champ d'é-
preuve, précédés de tous les membres de la société et suivis d'une
foule immense.

Tous les laboureurs ont lutté d'adresse et de savoir, et, après
deux heures de travail, chacun s'est retiré confiant dans l'expé-
rience des juges chargés de décerner les primes ; pourtant jamais
ce fut plus difficile : le mérite était égal, et il a fallu consi-
dérer comme imperfection ce qui n'aurait dû être attribué qu'à la
mauvaise condition des chevaux ou aux difficultés du terrain. Au reste, le nom
de vainqueur a été proclamé au milieu de l'approbation générale.

Après le concours pour le labourage a été admirable, celui
pour le labourage à bras n'a été que médiocre. Cinquante poulains ou poulaches et quatre-vingts taureaux
étaient soumis à l'examen du jury. Parmi les poulains

on distinguait ceux issus de l'étalon Percheron et de la jument
Courtoise, et l'on était unanime pour dire que ce croisement était
le plus favorable pour produire des chevaux destinés à l'agricul-
ture. Une seule jument se distinguait par sa taille élevée et ses
formes presque carrossières ; c'est à elle qu'a été décernée la
première prime.

Quant à la race bovine, celle dite de Schwytz était en grand
nombre, mais ne réunissait pas tous les suffrages ; l'on préférait
les croisements de cette espèce avec celle de nos pays. Effective-
ment, nous sommes trop rapprochés d'un grand centre de consom-
mation pour que le produit de la vache ne soit pas préférable à
l'élevage des bestiaux de boucherie, et l'on a remarqué que si les va-
ches de Schwytz étaient plus pesantes en viande que celles de nos
pays, elles n'avaient pas plus de lait, et étaient d'un entretien beau-
coup plus difficile et plus dispendieux.

Au reste, la valeur productive et par conséquent vénale de
nos bestiaux a plus que doublé depuis l'organisation de notre so-
ciété. Est-ce à ses efforts qu'il faut l'attribuer ? Je n'hésite pas à
dire que oui, moi qui ai été témoin de ses encouragements et de
l'émulation qu'elle a fait naître parmi tous les habitants de nos pays.

A cinq heures a eu lieu le banquet ; 200 convives se sont réunis
à la même table, et la plus parfaite cordialité n'a cessé de régner.
C'est alors qu'a eu lieu l'inauguration du buste de M. Roybet, le fon-
dateur de notre société. Après avoir enlevé le voile qui le couvrait,
M. Labbe nous a dit quelques-unes de ces paroles que le cœur seul
peut fournir et qui ont porté notre émotion à son comble.

Puis M. Reverchon nous a fait ses adieux. Nos vœux l'accompa-
gneront sur la terre d'Afrique qui l'appelle, et notre société s'en-
orgueillira toujours de le compter parmi ses membres.

Cette journée remarquable a été terminée par un bal brillant
où nos dames ont rivalisé de grâce et d'amabilité.

NOMS DES LAURÉATS.

1^o Concours de domestiques. — Aux meilleurs domestiques agricoles.

1^{er} prix : Une médaille d'argent et 40 fr. à Favre (Thomas), au service
de M. Charretton, à Saint-Quentin, depuis plus de 40 ans.

2^{me} prix : Une médaille de bronze à Genin (Hyacinthe), âgé de trente-
deux ans, domestique depuis 17 ans, sans interruption, chez M. Randy, à
Maubec.

Mentions honorables à Pallard (François), 19 ans de service chez M. Co-
che, à Saint-Laurent ; à Servanin (Fleury), 18 ans de service chez M. Cham-
py, à Bron ; à Revelin (Guillaume), 26 ans de service chez trois différents
maîtres, à Bron ; à Bonnichon (Joseph), 16 ans de service chez M. Bour-
geat, à Saint-Alban ; à Vavre (Michel), 16 ans de service chez M. Bret-Mo-
rel, à Colombier.

Aux meilleures domestiques agricoles.

1^{er} prix : Une médaille d'argent et 20 fr. à Marie Laboune, femme Pal-
lard, 17 ans de service chez M. Coche, à Saint-Laurent.

2^{me} prix : Une médaille de bronze à Marie Buyat, 9 ans de service chez
M. Bourjon, à Toussieux.

Mention honorable à Maria Moirou, 7 ans de service chez M. Moirou
(Laurent).

2^o Concours de labourage.

1^{er} prix : Une médaille d'argent à Ligonnet (Antoine), fils de famille, à
Genas.

2^{me} prix : Une médaille de bronze et 60 fr. à Pallard (François), premier
domestique chez M. Coche (Louis), à Saint-Laurent.

3^{me} prix : Une médaille de bronze et 40 fr. à Seigle (François), domes-
tique chez M. Mannin, à Genas.

4^{me} prix : Une médaille de bronze et 30 fr. à Bernoud, domestique chez
M. le marquis de Leusse, à Anthon.

Cinq francs sont distribués à chacun des quatre laboureurs suivants, qui
ont également très bien labouré : 1^o Girerd (Claude), d'Anthon ; 2^o Vacher
(Jean), de Genas ; 3^o Durand (François), de Saint-Laurent ; 4^o Navizet
(Jean), de Saint-Laurent.

Une médaille de bronze est décernée, comme médaille d'honneur et d'en-
couragement, au jeune Gauthier (Frédéric), de Saint-Laurent, âgé seule-
ment de douze ans et demi, et qui a attiré l'attention générale parmi les
nombreux concurrents.

3^o Concours de bestiaux. — Espèce chevaline.

1^{re} prime à la plus belle pouliche : 250 fr., à M. Deboille, de Genas.

2^{me} prime : à un beau poulain alezan, 150 fr., à M. Deboille, de Jons.

3^{me} prime : une belle pouliche, 100 fr., à M. Gonin, de Meyrieu.

Mention honorable, pour une belle pouliche, à M. Labbe, président.

Espèce bovine. — Race du pays.

Taureaux. — 1^{re} prime : 80 fr., à M. Goudin (Simon), de Valentier.

Id. 2^{me} prime : 40 fr., à M. Descrotes, de Jons.

Génisses. — 1^{re} prime : 50 fr., à M. Bourgeat, de Mûres.

Id. 2^{me} prime : 30 fr., à M. Deboille, de Genas.

Race pure de Schwytz.

Taureaux. — 1^{re} prime : 80 fr., à MM. Bianchi et Camolli, à Chessieux.

Id. 2^{me} prime : 60 fr., à M. Buisson, de Bron.

Id. 3^{me} prime : 40 fr., à M. Gayet, de Bron.

Génisses. — Prime unique : 50 fr., à MM. Bianchi et Camolli, à Ches-
sieux.

Race croisée Schwytz et pays.

Taureaux. — Prime unique : 80 fr., à M. Molard (Laurent), de Pusignan.

Génisses. — 1^{re} prime : 50 fr., à M. Coche (Louis), à Saint-Laurent.

Id. 2^{me} prime : 30 fr., à M. Buisson, à Saint-Laurent.

La commission n'a pas cru devoir décerner de prime à l'espèce ovine,
n'ayant pas trouvé de sujet assez remarquable.

Chronique.

Un déplorable accident vient de jeter le deuil dans la commune
d'Izieu (Ain). Trois jeunes élèves du collège de Belleu s'occupaient,
dans la soirée du 5 septembre courant, sur le lac de M^{me} de Cordon,
à Pluvis, à tendre des filets pour prendre du poisson, lorsque le ba-
telet qui les portait s'est brisé, et les trois jeunes gens ont été pré-
cipités dans l'eau. Deux sont parvenus à regagner le bord ; mais le
troisième, nommé Fallot, a été retiré mort. C'est le fils du receveur
du pont de Cordon.
(Gazette de Lyon.)

Pierre Simon Lacotte, de la commune de Saint-Privat, qui
devait être traduit aux dernières assises de l'Ardèche comme ac-
cusé d'avoir soustrait frauduleusement une grande quantité de soie
au préjudice de M. Oscar Colomb, négociant à Privas, où il était
employé en qualité d'ouvrier, est mort le 8 de ce mois dans les pri-
sons de cette ville, à la suite d'une maladie qui avait motivé le ren-
voi de son affaire à une autre session.

Alléon, condamné à vingt années de travaux forcés pour
crime d'assassinat sur la personne de sa femme et celle de son
beau-père, est parti le 10 du courant de Privas, dans la voiture
cellulaire qui le conduit au bagne.

On annonce que M. Bernard, de Largentière (Drôme), mem-
bre correspondant de la société polytechnique de Paris, inventeur
d'un nouveau mode télégraphique, donnera incessamment à Privas
une séance de ses expériences, avant de se rendre dans la capi-
tale, où il est appelé. Le petit journal de Largentière rend compte
de la manière suivante de celle qu'il a donnée dernièrement dans
cette ville :

« De l'Hôtel-de-Ville à l'une des extrémités de Largentière,
M. Bernard a lancé dans l'atmosphère, avec la rapidité de l'éclair,
par un procédé physiquement ascensionnel et par un fluide, divers
rayons lumineux. Tous ont parfaitement transmis, dans un appa-
reil fermé, à un récipient attractif qui avait pour truchement
la jeune fille de l'inventeur, âgée seulement de onze ans, les noms

assez difficiles de *Nabuchodonosor*, *Abd-el-Kader*, *Paris*, *Lyon*,
vingt et plumes. Ces mots avaient été donnés par des personnes
dignes de toute confiance, et qu'on ne pourrait, sans injure, soup-
çonner de la moindre complaisance. »

Dans le canton de la Clayette (Saône-et-Loire), un interdit
paraît avoir été jeté par une puissance occulte et malfaisante sur
tous les chiens de chasse qu'on empoisonne et qui meurent à tra-
vers champs. Les chasseurs de ces cantons voisins n'abordent plus
qu'avec terreur cette terre inhospitalière pour leurs meutes ; celle
d'un sieur Achaintre, de Chauffailles, a été entièrement détraquée
ainsi. Il n'a pu ramener aucun de ses chiens d'une excursion de
chasse qu'il y avait faite.

Les vendanges sont ouvertes dans le Beaujolais ; les relations
varient sur la quantité, mais tout le monde s'accorde à espérer une
qualité supérieure. Elles se font sous les auspices d'un temps su-
perbe. Dans la crainte d'un de ces orages subits et meurtriers qui
viennent tout-à-coup surprendre et déconcerter la prévoyance hu-
maine, on se presse d'enlever les récoltes. On y songe même pour
les positions élevées, où quelques jours seraient encore nécessai-
res à la complète maturité. Les propriétaires, à cet égard, sont li-
vrés à un flux et reflux de volontés.

Le Mâconnais est en pleines vendanges. On pense que la qua-
lité du vin de cette année ne sera pas inférieure à celle des vins
de 1825, voire même de 1811.

Les vendanges se font simultanément sur tous les points du
département de la Côte-d'Or, et l'on s'attend à faire un vin de qua-
lité supérieure même à celui si renommé de 1842.

On écrit de Gray :
« Les arrivages de blés sur notre place ont été plus nombreux
cette semaine que la précédente, ce qui a produit une baisse.
» Les orges et les avoines sont également plus abondantes. »

Spectacle du 14 septembre.

GRAND-THÉÂTRE. — La Biche au Bois, pièce féerique en quatre actes
et seize tableaux.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Un Mariage au Tambour, vaudeville. —
Un Changement de main, vaudeville.

COALITION CHARBONNIÈRE.

Dans sa séance du 9 courant, le nouveau conseil municipal de
Saint-Etienne, sur la proposition de MM. Royet et Prayre-Nézieux,
a nommé une commission chargée de poursuivre la coalition char-
bonnière, d'étudier les nouveaux faits qui se sont déroulés depuis
les dernières délibérations, de combattre et faire combattre par des
publications les écrits de MM. Duvergier et autres avocats de la so-
ciété charbonnière, et, au besoin, d'aller à Paris, lorsque le voyage
paraîtra nécessaire au conseil.

On nous assure que M. Praire s'est exprimé avec beaucoup d'é-
nergie contre le monopole monstrueux qui, à l'abri de la protec-
tion de M. le ministre des travaux publics, menace toute notre
ville, tous nos établissements métallurgiques et même une grande
portion de l'industrie française, si l'on n'y prend garde. Il a raconté
comment certains faits évidents, comme, par exemple, l'augmenta-
tion du prix des charbons, avaient été tronqués, dénaturés avec un
aplomb incroyable même à la tribune.

Un membre, M. Escoffier, ayant voulu dire que la nomination d'une
commission et son envoi à Paris constituait une sorte de défiance
contre le député de Saint-Etienne et l'administration municipale pro-
visoire, MM. Praire et Royet ont facilement prouvé que les efforts
de l'administration et du député n'auraient qu'une faible portée sans
l'initiative et sans le travail actif et énergique du conseil lui-même
et de sa commission.

L'administration elle-même s'est tout entière réunie à cette idée.
MM. Royet, Praire-Nézieux et Maissenet ont été nommés à la
presque unanimité des suffrages. On ne pouvait faire un meilleur
choix.

M. Royet, qui a déjà tant fait pour cette question et qui est déjà
allé à Paris, avait décliné l'honneur d'un nouveau mandat ; mais il
a été réélu malgré lui, et il a accepté encore cette nouvelle charge.

M. Praire, qui est aussi membre du conseil des manufactures, a
étudié et connaît parfaitement la question, et il sera très-utile à Pa-
ris où il est forcé d'habiter pendant plusieurs mois de l'année.

M. Massenet, nouveau membre du conseil, est un grand manu-
facturier qui a fondé à Saint-Etienne l'un de ses principaux établis-
sements métallurgiques. Il pourra mieux qu'un autre dire s'il est
vrai que le charbon n'a pas augmenté, et quel est le prix actuel
en comparaison des prix même de l'année dernière.

(Mercurie Ségusien.)

Nouvelles diverses.

M. le duc de Glucksberg est passé la nuit dernière à Bordeaux,
se rendant à Paris ; il est porteur, assure-t-on, du contrat de ma-
riage du duc de Montpensier avec l'infante d'Espagne.

M. le duc Decazes, grand-référendaire de la chambre des pairs,
était arrivé la veille dans nos murs.
(Indicateur.)

Pendant une de ces nuits dernières, un violent orage a éclaté
sur Bordeaux. Vers dix heures du matin, une pluie torrentielle a
rendu, pendant plus d'une heure, toutes les rues impraticables.

A Lajarre, près de Saintes, la foudre est tombée sur la malle-
poste, qui a été renversée. Le courrier a eu les deux bras cassés
dans sa chute et a été obligé de rester sur les lieux : c'est un em-
ployé de Nantes qui a conduit la malle jusqu'ici. Les chevaux at-
telés à la voiture ont brisé leurs traits et se sont enfuis ; il a fallu en
atteler d'autres.
(Idem.)

M. le duc de Doudeauville rapporte d'Allemagne un remède
contre la rage, dont les effets merveilleux lui ont été, dit-il, attestés
par des personnes dignes de foi. C'est une infusion prise à jeun des
plantes suivantes, mêlées ensemble dans une théière : 1^o *Euphorbia*
villosa, 2^o *Veratrum album*, 3^o *Polygonum hydropiper*, 4^o *Elleborus*
vulgaris ; on lave en outre la morsure avec de l'eau et du vinaigre.
Cette infusion produit des vomissements violents, et on continue à
la prendre ou à la donner au chien mordu jusqu'à ce que ces vomis-
sements soient calmés.

Déjà des spécifiques nombreux ont été préconisés, reconnus im-
puissants et abandonnés. Il y a donc danger à accorder confiance à
un nouveau remède avant que des essais positifs n'aient constaté
son efficacité. Jusque là nous rappelons que le seul préservatif sûr
est la cauterisation de la morsure.

On lit dans le *Corsaire-Satan* :

« M. le maréchal Sébastiani vient de se permettre un acte de
générosité que nous approuvons fort, car il a offert à Béranger l'oc-
casion d'un nouvel acte de désintéressement. Voici le fait :

« M. le maréchal, de retour à Paris après sa dernière campagne
électorale en Corse, se sentit pris d'un vague découragement, d'un
ennui profond, en un mot d'une espèce de remords national. Fai-
sant donc un retour sur lui-même, il voulut revoir d'anciens amis

trop long-temps négligés. Il écrivit entre autres à Béranger, le priant de vouloir bien lui faire une dernière visite. Le poète se rendit à cet appel presque solennel. Après les premières effusions, mêlées de certaines excuses indirectes : « J'ai fait mon testament, dit le maréchal. (Mouvement de Béranger.) Rassurez-vous, mon ami, j'ai ménagé votre susceptibilité, et vous n'y êtes pas porté. Mais, en dehors de mon testament, j'ai voulu vous donner une preuve de l'ancienne affection que la politique ni le temps n'ont affaiblie. Acceptez donc sans scrupule, comme je vous offre sans orgueil, ce portefeuille et les 100,000 fr. qu'il renferme. C'est une dette de la patrie que j'acquitte en son nom. »

« L'offre était noble, polie, généreuse et délicate. Cependant Béranger ne crut pas pouvoir l'accepter. En vain le maréchal le supplia-t-il à plusieurs reprises de lui épargner l'épreuve la plus cruelle de sa carrière politique, en vain employa-t-il les meilleures raisons, le chansonnier fut inflexible. Il avait peu, il avait assez. »

Tout en reproduisant cette anecdote, nous la croyons, et nous le disons, f brique à plaisir. On ne fait pas venir Béranger chez soi, surtout pour lui offrir un don; on va chez lui. Et puis, M. Sébastiani doit savoir tout le mépris du poète national pour le système dont il est, lui le maréchal, un des complices; et d'un serviteur de ce système, moins que de tout autre, il n'accepterait quoi que ce fût. En un mot, l'offre est aussi invraisemblable que le refus le serait peu.

— Joseph Henry, condamné par arrêt de la cour des pairs, en date du 27 août dernier, à la peine des travaux forcés à perpétuité, comme coupable d'attentat contre la personne du roi, a été dirigé ce matin 14, dit la Gazette des Tribunaux, vers le bagne de Toulon. Il fait partie d'un convoi cellulaire, qui transporte, indépendamment de lui, sept autres condamnés frappés par des arrêts de la cour d'assises du département de la Seine, et dont les pouvoirs ont été rejetés.

Dès le 4 de ce mois, Joseph Henry avait été transféré de la prison de la chambre des pairs à celle de la rue de la Roquette, spécialement affectée aux condamnés. Ce transfèrement, qui n'eût pas été opéré si le recours en grâce ou en commutation de peine qu'il avait formé n'eût pas été rejeté, devait, selon toute probabilité, lui faire ouvrir les yeux sur le sort qui lui était réservé; il ne parut pas cependant en comprendre la signification, et l'on ne put douter, à son attitude comme prisonnier et à ses discours, qu'il ne conservât encore quelque espérance en la clémence royale. A deux reprises différentes, il avait demandé à voir son défenseur devant la cour des pairs, M^r Baroche, et dans chacune de ces entrevues il lui avait témoigné son anxieuse inquiétude sur le sort de son recours en grâce.

Quand ce matin, vers six heures, on vint lui annoncer qu'il allait partir pour le bagne, et qu'il lui fallait se préparer et descendre pour être soumis dans l'avant-greffe, avec les autres condamnés, à la visite, à la prise du costume de route et au ferrement, il est tombé dans un morne abattement, s'est pris à pleurer abondamment en se couvrant le visage, et a paru près de défaillir et de perdre connaissance. Il est descendu cependant d'un pas assez assuré, mais en s'écriant par intervalles, d'une voix étouffée : « Il n'y a donc plus d'espoir? Tout est donc fini?... Oh! mon Dieu! mon Dieu! quelle honte!... »

Arrivé dans l'avant-greffe, il a fallu l'aider pour lui faire revêtir le costume mi parti jaune et gris des condamnés à perpétuité. Lorsqu'on lui a rivé au pied la chaîne qu'il ne devra plus quitter au bagne, son front s'est couvert d'une rougeur subite, la sueur a inondé son visage qu'il s'efforçait de cacher, et il a encore répété son exclamation : « Tout est donc fini! Plus d'espoir! »

Le sentiment qui paraissait dominer en ce moment fatal chez ce malheureux était celui d'une honte à laquelle il n'était pas préparé. Une fois tous ces sinistres apprêts terminés, et lorsqu'il s'est agi de sortir par le greffe et le guichet pour monter dans la voiture cellulaire, Joseph Henry a salué les assistants, parmi lesquels se trouvait, outre les employés de

la maison, un inspecteur-général des prisons : puis, en posant le pied sur les degrés de la voiture cellulaire, il a dit en levant les yeux au ciel : « J'aurais préféré la mort! Tout est donc fini pour moi! »

— Le tribunal de police correctionnelle de la Seine a condamné, le 14 du courant, à quatre mois de prison et à 16 fr. d'amende, pour outrage public à la pudeur, l'abbé Camille David, ancien aumônier de collège, prédicateur distingué, chanoine honoraire et vicaire-général d'un des diocèses de France.

— On lit dans l'Union d'Auxerre : « Jeudi dernier, un homme, sa femme et une petite fille, leur enfant, ont été écroués à la prison d'Auxerre comme auteurs de l'incendie qui a éclaté à la Chapelle-en-Puisaie. Les préventions qui pèsent sur eux sont, dit-on, fort graves. »

— Le capitaine Jehenne, commandant le navire la Léonie, parti de Panama le 12 avril, et entré le 10 septembre au Havre, rapporte avoir rencontré, le 7 août, par 28° nord et 53° ouest, la gabarre américaine le Lexington, allant de New-York en Californie, chargée de troupes.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

L'ouvrage du général Maroto, dont le titre est : « Défense du général Maroto et exposition raisonnée des causes de la convention de Vergara, des fusillades d'Estella et autres événements notables qui les précédèrent, justifiés par cinquante documents, la plupart inédits », va paraître très incessamment.

— Narvaez est passé le 10 à Bayonne. Ce sinistre personnage rentre à Madrid pour assister aux séances du sénat dont il est membre, et pour être mis de nouveau, si besoin est, au service des idées de violence et de réaction.

ALLEMAGNE.

HAMBURG. — S'il faut en croire le Boersenhalle, la politique commerciale du Zollverein a complètement échoué. Le fait est certain. On pensait que l'on conclurait aisément des traités avec les états de l'Amérique, mais l'on s'est trompé. Le congrès de Washington a rejeté le projet de traité comme désavantageux et insuffisant; et, à l'égard du Brésil, il n'y a pas même eu de projet, attendu qu'il a été impossible de s'accorder sur les principes.

SCHLESWIG HOLSTEIN, 1^{er} septembre. — Par rescrit royal, daté de Copenhague, le gouvernement de Holstein a été chargé d'employer tous les moyens possibles pour empêcher la grande assemblée du peuple qui doit avoir lieu à Nortoff, entre Neumuster et Rendsbourg, Kiel et Itzehoe. On a aussi ordonné les mesures les plus sévères contre la presse. Par conséquent, le système conseillé par le bourgmestre Algreen Ussing, dans l'assemblée de Roenkiide, et approuvé par le ministre Oersted, est mis à exécution.

INDES.

On a des nouvelles de Calcutta jusqu'à la date du 18 juillet. Les Arabes ont attaqué quelques terrains, près d'Aden, le 10 du mois dernier; mais ils ont été repoussés, après avoir eu sept hommes tués et beaucoup d'hommes blessés. Le choléra a cessé à Kurra- chee; mais le capitaine John Napier est tombé victime du fléau. Le choléra a éclaté à Hyderabad; 800 personnes ont péri le même jour.

POLOGNE.

On écrit de Lemberg (Gallicie), le 29 août : « Le comte Staeon est revenu ici, dès le 24 courant, du voyage qu'il avait entrepris dans la partie orientale de la Gallicie. Il est probablement revenu parce qu'il a reçu la nouvelle de troubles survenus dans la partie

occidentale. En effet, les paysans, qui se sont tenus tranquilles pendant les travaux des récoltes, renouvellent leurs prétentions maintenant que leurs travaux sont terminés, et veulent se soustraire à leurs obligations envers leurs seigneurs. On dit que l'on fera venir en Gallicie plusieurs divisions de troupes des autres parties de la monarchie. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 12 septembre 1846.

Avant l'ouverture, on a fait quelques affaires à 84 07 1/2, et le premier cours au parquet a été 84 10. Après quelques minutes d'indécision, le 3 0/0 a com- mencé à monter, et il ne s'est plus arrêté qu'à 84 25, qui a été le cours de clôture au parquet. Dans la coulisse, il est resté à 84 22 1/2. Les affaires sont animées. Les fonds anglais comme hier. Rien d'important sur les chemins de fer.

Trois pour cent.....	84 05	Versailles (rive droite) ..	427 50
Quatre pour cent.....	107 »	— (rive gauche) ..	»
Quatre et demi pour cent.	» »	Paris à Orléans.....	1285 »
Cinq pour cent.....	118 95	Paris à Rouen.....	967 50
Emprunt de 1844.....	» »	Rouen au Havre.....	721 25
Trois pour cent belge...	» »	Strasbourg à Bâle.....	940 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge..	101 5/8	Strasbourg à Vervins.....	227 50
Cinq pour cent belge.....	105 1/2	Orléans à Vierzon.....	» »
Cinq pour cent napolitain.	» »	Orléans à Bordeaux.....	573 75
Récépissés Rothschild... 101 50		Amiens à Boulogne.....	491 25
Cinq pour cent romain... 102 1/2		Montreau à Troyes... 730 »	
Trois pour cent espagnol. 39 »		Chemin du Nord.....	390 »
Banque de France..... 3507 50		Dieppe et Fécamp.....	505 »
Comptoir Ganneron..... 1201 25		Paris à Strasbourg.....	515 »
Banque belge..... » »		Tours à Nantes.....	532 50
Caisse Lafitte..... 1220 »		Paris à Lyon.....	490 »
Obligations de Paris..... » »		Lyon à Avignon.....	471 25
		Bordeaux à Cette.....	» »
		Bordeaux à la Teste.....	» »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 14 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	941 25	942 50	941 25	955 »
prime d. 10.	»	»	»	»	950 »	955 »
Paris à Orléans.	»	»	1286 25	»	1286 25	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	»	»	967 50	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	750	752 50	750	752 50
prime d. 10.	»	»	»	»	738 75	740 »
Paris à Lyon.	»	»	551 25	»	528 75	551 25
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

LA PATE DE 39 ORGÉ pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace. Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTIN, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROTZIER, Grande-Rue, 1.

A VENDRE Un fonds de bottier-cordonnier, bien situé et avantageusement connu, d'un rapport incontestable

S'adresser à M. Mouchereille, rue Petit-David, n. 4. (911)

A VENDRE UNE MAISON à Lyon d'une valeur d'environ 95,000 f., occupée bourgeoisement, dans une position centrale. (957)

S'adresser à M. Chapeau, rue des Célestins, 6.

AVIS Il a été perdu, dimanche 6 septembre, un chien courant basset, jambe droite, long de corps, poil noir, les quatre bouts des pattes, la pointe de la queue et le poitrail blancs.

Il y aura bonne récompense pour celui qui le ramènera chez M. Mellet, boulanger, Grande Rue, n. 7, à la Croix-Rousse. (950)

AVIS ADMINISTRATIF.

Le maire de la ville de la Croix-Rousse

Donne avis :

Que par actes sous seings privés en date des 3 et 8 juillet 1846, approuvés par M. le préfet du Rhône le 29 août suivant, enregistrés le 11 septembre 1846, il a acquis :

1^o Du sieur Etienne Boissieux, propriétaire, domicilié à la Croix-Rousse, pour l'élargissement de la rue du Chapeau-Rouge, une surface de terrain de 45 mètres 43 décimètres carrés, dépendant de la maison qu'il possède à la Croix-Rousse, rue du Chariot-d'Or, moyennant la somme de 613 f. 30 c.

2^o Du sieur Joseph Antoine Peysselon, propriétaire négociant à Lyon, une parcelle de terrain de 69 mètres 33 décimètres carrés, dépendant de la maison qu'il possède rue du Chariot-d'Or et Grande-Rue, à la Croix-Rousse, moyennant le prix de 3,119 f. 85 c. Ce terrain est destiné à l'élargissement de la rue du Chariot-d'Or.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841, afin d'affranchir les immeubles vendus des privilèges qui pourraient les grever.

Fait à la mairie de la Croix-Rousse, le 12 septembre 1846. (1517)

L'adjoint remplissant par délégation les fonctions de maire de la Croix-Rousse, CLAPISSON.

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction.

— Pharmaciens dépositaires : Veruet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins, Boitel et Aguettaim, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare; Rouvière, à Vienne; Coudroy, à Givors; Arlain, à Amplepuis; Delange, à Voiron; Brossat, à Grémiat; Roubaud, à Roanne. (5183-7894)

Librairie de CHARAVAY frères, quai de l'Hôpital, 99, et galerie méridionale du Grand-Théâtre, 4 et 5, à Lyon.

HISTOIRE NATURELLE

DE LA SANTÉ ET DE LA MALADIE; PAR F.-V. RASPAIL.

Deuxième édition considérablement augmentée, trois volumes grand in-8°, avec figures sur bois et sur acier. — Prix : figures noires, 25 fr.; figures coloriées, 35 fr. (1516)

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

TRAITÉ DE CHIMIE GÉNÉRALE ET EXPÉRIMENTALE. avec les applications aux arts, à la médecine, à la pharmacie, par A. BAUDRIMONT, docteur-médecin, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, professeur de chimie, etc. — Paris, 1846. — 2 volumes in-octavo, avec 190 figures intercalées dans le texte. — Prix : 18 f.

GUIDE DU MÉDECIN PRATICIEN, ou résumé général de pathologie interne et de thérapeutique appliquées; par F. L. J. VALLEIX, médecin de l'Hôtel-Dieu annexe, membre titulaire de la Société médicale d'observation et de la Société anatomique, etc. — Paris, 1846. — 8 volumes in-octavo. — Prix : 68 f. (6353)

Adrien B. et Louis Colomb, de Paris, pavillons vitrés, place des Terreaux, 3.

PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE PERFECTIONNÉ,

Genre MINIATURE, ne présentant ni miroir ni reflets, et reproduisant la plus exacte ressemblance.

Tous les jours, QUELQUE TEMPS QU'IL FASSE, de 7 heures du matin à 6 heures du soir. Ne pas craindre les temps sombres, qui souvent présentent les meilleurs résultats. (962)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, EXTRAIT DE SALSEPARILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Châtelier, 7; à Toulon, rue Bonneloi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4216)

CHEMIN DE FER DE MARSEILLE A AVIGNON.

MM. les actionnaires du Chemin de fer de Marseille à Avignon qui n'ont pas encore échangé leurs promesses d'actions contre des actions définitives sont priés de se présenter, à cet effet, au bureau de la Compagnie, grande rue des Feuillants, 7, de neuf heures du matin à deux heures. (1518)

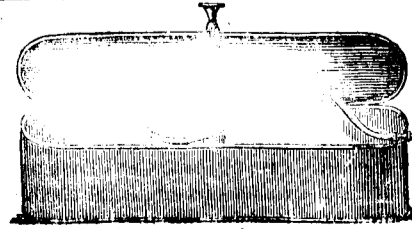
VENTE à l'amiable, pour cause de départ, de plusieurs beaux objets mobiliers.

S'adresser au menuisier de la rue Sainte-Monique. (963)

ON DEMANDE des employés à appointements fixes et remisés.

S'adresser, de neuf heures à deux heures, au Bureau des Publications Historiques, n° 9, à l'entresol, place de la Préfecture. (964)

Cyso-Pompes en tous genres, Clysoirs, Instruments en gomme et en cuir bouilli.



Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

MALADIES DES YEUX.

M. SCHLESINGER, oculiste de Berlin, inventeur et jusqu'à présent seul praticien de la nouvelle méthode pour guérir, par le seul moyen des verres de lunettes, la cataracte, l'amaurose (goutte serine), le strabisme (loucher), les inflammations, etc., s'est fixé à Lyon, quai des Célestins, n. 46, au 2^e, où il donne ses consultations tous les jours de onze heures à deux heures, excepté les dimanches.

Les personnes indigentes seront soignées gratuitement tous les jours de huit à neuf heures du matin. Celles qui seront munies d'un certificat de commissaire de police recevront gratis toutes les lunettes que réclamera le traitement.

Chez M. Savy jeune, libraire, place Louis-le-Grand, 14, se vend au prix de 1 f. 50 c. une brochure dans laquelle M. SCHLESINGER s'est efforcé de démontrer par quel motif les verres de lunettes deviennent un moyen infaillible pour guérir les maladies des yeux, jusqu'ici considérées comme incurables. Elle est à la portée de toutes les intelligences. L'auteur y a également cité un grand nombre de personnes guéries à Bordeaux depuis trois et quatre années, ainsi que leurs adresses. (906)

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute écreté ou vice du sang et des humeurs, Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

VARICES, ENGORGEMENTS.

Bas, guêtres, gants, ceintures, etc., élastiques en caoutchouc, avec ou sans lacets, de Leperdriél, pharmacien à Paris. Compression ferme, régulière et continue. Envoyer les mesures franco. (5182-7891)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS. Rue de la Poulallerie, 12.